Nations Unies A/C.4/61/L.1

Assemblée générale

Distr. limitée
15 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Organisation des travaux

Note du Président

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour examen sont énumérées dans le document A/C.4/61/1. Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session (A/61/100 et Add.1)[1].

2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.

3. L'Assemblée générale a décidé que la soixante et unième session serait suspendue le mardi 12 décembre 2006 et que, entre autres, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) devrait achever ses travaux au plus tard le jeudi 9 novembre 2006 (voir A/61/250, par. 10 et 11).

4. En conséquence, la Commission pourrait envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates ainsi que l'ordre d'examen des questions pourront être revus périodiquement, selon que de besoin. La Commission regroupera certaines questions inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et au mieux les services de conférence qui lui ont été alloués. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services de conférence ont alloué 26 séances à la Commission et ont invité instamment celle-ci à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait modifier les dates de

06-52400 (F) 190906 190906

l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et des horaires indiqués ci-après.

Points de l'ordre du jour	*Date de l'examen*
Organisation des travaux	28 septembre – matin (1 séance)
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 38)	2 octobre – après-midi 3 octobre – après-midi 4 octobre – après-midi
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 34)	5 octobre – après-midi 6 octobre – après-midi (5 séances)
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 35)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 36)	
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 37)	
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 29) (table ronde ou présentation interactive du Secrétariat, suivie d'un débat général)	11 octobre – matin 12 octobre – matin 13 octobre – matin (3 séances)
Questions relatives à l'information (point 33) (présentation interactive du Secrétariat, suivie d'un débat général)	16 octobre – après-midi 17 octobre – après-midi 18 octobre – après-midi (3 séances)
Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 32) (dialogue interactif avec le Secrétariat suivant les questions abordées dans le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix suivi d'un débat général)	19 octobre – après-midi 20 octobre – après-midi 23 octobre – matin 25 octobre – matin (4 séances)

Points de l'ordre du jour	*Date de l'examen*
Effets des rayonnements ionisants (point 28)	
Université pour la paix (point 27)	26 octobre – matin 27 octobre – matin
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (point 109)	30 octobre – après-midi (3 séances)
Planification des programmes (point 117)	
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 30) (échange de questions et réponses suivi d'un débat général)	31 octobre – après-midi 1er novembre– après-midi 2 novembre – après-midi (3 séances)
Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 31)	6 novembre – matin 7 novembre – matin 8 novembre – matin (3 séances)
Décisions sur tous les projets de résolution présentés au titre des points 30 et 31	9 novembre – matin (1 séance)
Total	**26 séances**

5. En établissant ce calendrier, le Président a été guidé par les considérations suivantes :

a) La Commission voudra peut-être, conformément à la pratique établie et compte tenu de la documentation disponible, tenir un débat général sur les points 34, 35, 36, 37 et 38 et consacrer un débat à chacun des points 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 109 et 117, étant entendu que les projets de résolution et/ou décisions seront examinés séparément;

b) Les représentants de territoires non autonomes et les pétitionnaires seront entendus aussitôt que possible lors de l'examen par la Commission des questions pertinentes et je propose que la Commission consacre ses séances des 4 et 5 octobre à l'audition de pétitionnaires;

c) Afin d'utiliser au mieux les services de conférence, les points 27, « Université pour la paix », 28, « Effets des rayonnements ionisants » et 109, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » seront examinés au cours de trois séances regroupées;

d) L'Assemblée renvoie le point 117, « Planification des programmes », aux grandes commissions en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Si l'Assemblée renvoie un rapport soumis au titre de ce point à la Quatrième Commission, celle-ci y reviendra.

6. Sous réserve que le programme de travail provisoire susmentionné convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, le Président propose de clore la liste des orateurs pour le débat général sur les points 34, 35, 36, 37 et 38 le lundi 2 octobre, à 18 heures. La Commission se prononcera, le moment venu, sur les débats généraux à consacrer au reste des questions inscrites à son ordre du jour.

7. Le Président attire l'attention des membres du Comité sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document A/61/250.

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la soixantième et unième session commencent à 10 heures et 15 heures précises. Il est également rappelé que l'Assemblée a décidé que, durant la soixante et unième session, les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir A/61/250, par. 12 et 15).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée limite des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée limite sera fixée à 15 minutes.

10. Pour que les textes des déclarations faites aux séances de la Commission puissent être communiqués aux délégations, aux représentants des institutions spécialisées, aux observateurs, aux interprètes et aux rédacteurs de comptes rendus, 300 exemplaires de ces textes doivent être fournis, dont 30 au moins avant que la déclaration soit faite, afin de permettre au Secrétariat d'assurer au mieux les services requis.

11. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document A/C.4/61/INF/1.

Notes

[1] Pour la liste définitive adoptée par l'Assemblée générale, voir le document A/61/251.